

## Formation SSIAP 1

**Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP ou IGH.**

### Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH
- Sensibiliser les employés, intervenir face à un début d'incendie, évacuer le public, alerter et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours, porter assistance aux personnes...

### Participants

Postulants Agents de Sécurité Incendie dans les Etablissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur.

### Activités principales exercées dans l'emploi d'Agent de sécurité

- Entretien et vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité
- Application des consignes de sécurité
- Lecture et manipulation des tableaux de signalisation
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Surveillance au PC
- Appel et réception des services publics



### Nombre de participants

10 maximum par groupe

### Durée

70h soit 2 semaines consécutives de 35h (examen compris)

### Lieu

Votre établissement

Contactez-nous au +33 (0)3 87 62 76 73  
pour plus d'informations

- de secours
- Secours à victimes
- Assistance à personnes
- Mise en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité
- Sensibilisation des employés à la sécurité incendie.

## **Pré requis**

- Être titulaire du S.S.T. ou PSE1 en cours de validité OU PSC1 en cours de validité.
- Posséder un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié et être déclaré APTE.
- Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

## **Contenu de formation**

- Cours théoriques complétés par des exercices pratiques
- Visites applicatives d'ERP en exploitation
- Mises en situation d'intervention.

## **Conditions d'examen**

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département où a lieu l'examen, président du jury, et d'un chef de service de sécurité incendie (ou un adjoint diplômé SSIAP3).

- Épreuve écrite : un QCM de 30 questions, durée 30 minutes.
- Épreuve pratique : réalisation d'une ronde avec anomalies et découverte d'un sinistre, questions complémentaires du jury, rédaction d'une main courante relatant les événements, durée 15 minutes.

## **Certification**

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique.

## Validation

- Délivrance d'un diplôme de qualification SSIAP1 pour les candidats certifiés
- Délivrance d'une fiche individuelle d'évaluation pour les candidats ajournés à l'une ou à l'autre épreuve lui permettant de se présenter à un nouvel examen dans l'année.

### PROGRAMME SSIAP 1

#### 1 - LE FEU ET SES CONSÉQUENCES (6h)

- Séquence 1 : Le feu
- Séquence 2 : Comportement au feu

#### 2 - SÉCURITÉ INCENDIE (17h)

- Séquence 1 : Principes de classement des établissements
- Séquence 2 : Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Séquence 3 : Desserte des bâtiments
- Séquence 4 : Cloisonnement d'isolation des risques
- Séquence 5 : Évacuation du public et des occupants
- Séquence 6 : Désenfumage
- Séquence 7 : Éclairage de sécurité
- Séquence 8 : Présentation des différents moyens de secours

#### 3 - INSTALLATIONS TECHNIQUES (9h)

- Séquence 1 : Installations électriques
- Séquence 2 : Ascenseurs et nacelles
- Séquence 3 : Installations fixes d'extinction automatique
- Séquence 4 : Colonnes sèches et humides
- Séquence 5 : Système de sécurité incendie

#### 4 - RÔLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE (18h)

- Séquence 1 : Le service de sécurité
- Séquence 2 : Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Séquence 3 : Poste de sécurité
- Séquence 4 : Rondes de sécurité et surveillance des travaux

- Séquence 5 : Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Séquence 6 : Appel et réception des services publics de secours
- Séquence 7 : Sensibilisation des occupants

#### 5 - CONCRÉTISATION DES ACQUIS (17h)

- Séquence 1 : Visites applicatives
- Séquence 2 : Mises en situation d'intervention

#### 7 - DÉPLACEMENT VISITE DE SITE ET EXAMEN (3h)

*DRTEFP AGORA Formations sarl : DRTEFP  
41 57 01805 57 - Siret 424 780 914 00067*

AGORA Formations

6, impasse des Vergers | 57160 Scy-Chazelles  
Tél. / Fax : 03 87 62 76 73 | Mobile : 06 03 35 44 42